Collecte des déchets

(https://ville-cachan.fr/collecte-des-dechets/)

Les solutions pour bien jeter sont nombreuses à Cachan. Par délégation de compétences, le <u>Grand-Orly Seine Bièvre</u> gère et organise au quotidien la collecte de vos déchets, ainsi que celle des encombrants.

Si votre bac est abîmé ou manquant, vous pouvez demander son remplacement gratuitement. Dans tous les cas, pour toute question relative aux poubelles (collecte, bacs, broyeurs, etc.), contactez le numéro unique : **01 78 18 22 23 ou utilisez l'application mobile RDV déchets.**



Les ordures ménagères (poubelle verte) v

Jours de collecte

- Lundi
- Mercredi
- Vendredi

Déchets autorisés

- Restes alimentaires
- Produits d'hygiène
- Vaisselle cassée
- Sacs plastiques, sacs canins

Déchets non autorisés

Les objets suivants ne doivent pas être mis dans les ordures ménagères :

- Tout objet dépassant 80 cm : planche en bois, tringle à rideaux, éléments de chantier
- Objets volumineux ou dont la quantité est suffisamment conséquente pour être remarquable : lots de cartons, déchets verts
- Déchets diffus spécifiques (DDS) : pots de peinture, bonbonnes de gaz, bouteilles de protoxyde d'azote

• Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les déchets non autorisés doivent être apportés dans un point d'apport volontaire.

Les déchets recyclables (poubelle jaune) ∨

Jours de collecte

- Mardi
- Jeudi

À noter : la collecte a lieu le matin à partir de 5h30. Les bacs doivent être sortis à partir de 18h, la veille du ramassage et retirés après le passage de la benne. Pour ne pas gêner la circulation des piétons, merci de rentrer vos bacs le plus tôt possible après la collecte. La collecte des déchets est assurée lors des jours fériés (sauf pour le 1er mai).

Déchets autorisés

- Plastiques légers : pots de yaourt, barquettes, films, boîtes
- Plastique transparents et opaques : bouteilles, flacons, bouteilles d'huile
- Déchets aluminium : bombes aérosols, conserves, canettes, barquettes, capsules de café
- Déchets papier : papier, cartons, journaux et magazines

Les contenants doivent être vidés et non lavés et ne doivent pas être enveloppés dans un sac plastique ou non recyclable. En cas de doute, jetez-les dans la poubelle verte.

Les encombrants >

Jours de collecte

• Tous les jeudis, dans tous les secteurs de la ville, à l'exception des logements 3F pour lesquels un rendez-vous est nécessaire.

Pour rappel, les encombrants ne sont pas collectés au mois d'août.

Vous pouvez également déposer vos encombrants à la déchèterie mobile.

Déchets autorisés

- Objets volumineux de la maison : lits, matelas, meubles divers (armoires, chaises, tables, meubles de salle bain, de cuisine, mobilier de jardin, etc.)
- Autres objets : poussettes, sièges auto, bicyclettes, trotteurs, table à langer, jouets, baignoire bébé, escabeau, vélo d'intérieur, équipement de musculation, barbecue, tapis, parasol, etc.

Collecte des gros appareils électroménagers

Attention, le service des encombrants ne prend plus en charge vos gros électroménagers !

Faites-les collecter gratuitement à domicile en prenant rendez-vous sur le site <u>jedonnemonelectromenager.fr</u>. L'éco-organisme **ecosystem** les orientera vers les structures de l'économie sociale et solidaire pour les réemployer, ou à défaut vers les usines de recyclage pour réutiliser leurs matières et fabriquer de nouveaux produits.

Appareils acceptés

Cave à vin, congélateur, cuisinière (avec foyers électriques, gaz, induction ou vitrocéramique), four, four à micro-ondes, hotte aspirante, lave-vaisselle, lave-linge, plaque de cuisson, réfrigérateur, réfrigérateur américain, sèche-linge.

Les déchets verts V

Les déchets verts sont constitués des tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

Distribution de sacs de déchets verts

La distribution des sacs de déchets verts a lieu de la première semaine du printemps jusqu'à la dernière semaine d'automne.

Ils peuvent être récupérés au parc Raspail :

- Les mercredis et vendredis de 14h à 18h
- Le samedi de 9h à 12h

Chaque foyer cachanais peut retirer jusqu'à 10 sacs maximum, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Collecte des déchets verts

La collecte des déchets végétaux est organisée de la première semaine du printemps jusqu'au premier jour de l'hiver.

Le dépôt des sacs biodégradables doit se faire la veille au soir à partir de 18h.

- Secteur Ouest (y compris le prolongement avenue Cousin-de-Méricourt / rue Camille-Desmoulins / avenue de la Division-Leclerc) : tous les mardis
- Secteur Est : tous les mercredis

Déchets acceptés

Petits branchages, feuilles, fleurs, gazon...

Pour rappel, vous pouvez présenter 3 fagots attachés avec de la ficelle (1,50 m de long et 5 cm max pour les branches) ou 3 sacs ouverts d'environ 100 L et le bac 240 L.

Pour vos déchets verts, d'autres solutions de valorisation existent aussi :

- Prêt de mini-broyeurs (contacter le Grand-Orly Seine Bièvre au 01 78 18 22 23)
- <u>Distribution de composteurs individuels</u>
- <u>Dépôt en déchèterie</u>





Plan des rues de Cachan par secteurs

Tous les déchets ne sont pas collectés à votre domicile.

- Les électroménagers sont collectés par les acteurs du réemploi : <u>à domicile</u> ou en collecte solidaire.
- Le textile doit être déposé prioritairement en <u>recycleries ou structures solidaires</u>, ou en borne textile pour être recyclé.
- Les pneus, batteries, pièces automobiles, pots de peinture, gravats, déchets de chantier, sanitaires, bouteilles de gaz, miroirs et objets avec du verre sont à déposer en déchèterie.

Plus d'information : les points d'apport volontaire

Grand-Orly Seine-Bièvre - Déchets secteur Nord

Bâtiment Askia, 11, avenue Henri Farman, 94398 Orly aérogare Cedex 01 78 18 22 23

 $\ \, dechets. secteur nord @grandorly seine bie \\ vre. fr$

Lundi à vendredi : 9h à 12h - 13h30 à

17h

 $Same di,\, dimanche: ferm\'e$

https://www.grandorlyseinebievre.fr/dec

hets



Julien Jabouin

3e adjoint

Transition écologique, défi climatique, nature en ville et déchets

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr